Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260429-81_04_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 29 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Le mercredi vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-trois avril conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, Mme TANCEREL Béatrice, Mme LESAGE Catherine, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. NICOLLE Henri procuration à Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim procuration à M. MORVAN Arnaud.

M. MORVAN Arnaud a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 23 avril 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est lu et arrêté.

81_04_2026 – ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON DE BRUZ

Monsieur Sébastien GUERET, expose au conseil que l'association pour le Développement Local du Canton de Bruz a pour vocation essentielle la gestion des différents Points Accueil Emploi présents sur le canton. Véritable service de proximité, les Points Accueil Emploi ont pour mission de faciliter les démarches liées à la recherche d'un emploi au travers de l'information, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et d'aider les employeurs dans leurs recrutements.

Les Points Accueil Emploi de Bruz, Chartres de Bretagne et Noyal-Châtillon-sur-Seiche sont administrés par l'Association pour le Développement Local du Canton de Bruz. Les statuts de cette association prévoient la représentation de la commune sous la forme d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.
Il appartient au conseil de procéder à ces 2 désignations.

L'article L2121-21 du CGCT dispose que s'agissant de procéder à une nomination, il y a lieu voter à bulletin secret. Toutefois, le même article permet au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260429-81_04_2026-DE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité de désigner 2 représentants de la municipalité pour la représenter au sein de l'association pour le développement local du canton de Bruz

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER les nominations suivantes :**
  - **Titulaire : M. Gaëtan BOUVET**
  - **Suppléant : M. Eric BAYET**

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

